

# SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

**Présents** : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, GEAIX. G, SIMON. L, Mrs. DEVESSIER. P, CHEFDEVILLE. D, ROUSSEL. C, REINE. V, SAPIN. R.

**Absent** : Mr. PEYRAUD. C.

**Excusés** : Mr DESGRANGES. R, BENQUET. C, DEMENEIX. T.

**Pouvoir** : Mr DESGRANGES. R à Mme VENTENAT. MF.

**Secrétaire de séance** : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation des procès-verbaux des séances du 25/11/2021 et du 20/01/2022. Le Conseil Municipal valide les procès-verbaux, à l'unanimité.

## ENGAGEMENTS DE CREDITS POUR 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote du budget doit intervenir le 15 avril 2022 au plus tard. Le compte administratif est déjà prêt.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'avant le vote du budget primitif devant intervenir le 15 avril 2022 au plus tard, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement, dans les délais réglementaires, Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- L'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption suivant la répartition ci-dessous :

<b>Crédits ouverts- investissement 20201</b>	<b>602 472.47 €</b>
<b>Déduction remboursement dette</b>	<b>101 885.96 €</b>
<b>Quart crédits ouverts - investissement 2021</b>	<b>125 146.62 €</b>

AFFECTATION BUDGETAIRE	
Art / Chap	Dépenses
2188-84	10 000.00 €
2313-85	10 000.00 €
2031-14	10 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Madame le Maire à engager les dépenses nouvelles suivant l'affectation définie ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

## REUNION PROJET DE TERRITOIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une réunion sur le projet de territoire qui se tiendra le vendredi 25/02 à 9h30, salle des expositions. Elle explique que cette réunion est très importante pour l'avenir du territoire. En effet, lors de cette rencontre les élus pourront faire connaître leurs idées et les actions qui pour eux sont prioritaires pour l'ensemble du territoire.

D'autres communes alentours seront présentes : Chard, Saint-Bard, Brousse, Le Châtelard, la Mazière, Lioux, Mautès, Sermur et la Villeneuve.

## **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### Matériel :

Monsieur REINE rend compte de la commission matériel du 23/01/2022.

Étaient présents : Régis SAPIN, Patrice DEVEISSIER, Vincent REINE, Roland DESGRANGES.

Le constat qui a été fait est le suivant :

- Il y a du matériel non utilisé.
- Il existe du matériel inadapté aux missions des employés.
- Certains matériels, notamment les tondeuses ont été remisées sans être nettoyées après la saison. Un rappel à l'ordre a été fait et le matériel est propre depuis le lundi qui a suivi la réunion.

Les personnes présentes ont donc proposé :

- Vente du cylindre compacteur et sa remorque. Il est trop difficile à démarrer et le personnel communal ne veut plus l'utiliser (pour rappel accident de Fabien). Le prix de la vente permettrait d'avoir recours à des locations ponctuelles auprès de BLS à Aubusson.
- Vente du P4 avec la remorque pompière – le prix de vente est estimé à environ 15 000 €. Après recherches de Monsieur REINE, il apparaît qu'il n'y a aucun véhicule de ce type sur le marché actuellement. Celui-ci pourrait intéresser des collectionneurs.
- Vente du fourgon trafic- Son prix est évalué entre 4 000 € et 5 000 €. Un des employés serait potentiellement intéressé.
- Vente du tracteur tondeuse rouge avec éjection latérale. Un des employés serait potentiellement intéressé.
- La tondeuse ISEKI a environ 1 200 heures au compteur. Une demande devis sera faite auprès des entreprises FEYSSAC et DUMONTAUX pour l'achat d'une tondeuse neuve avec reprise de l'ancienne. Monsieur DEVEISSIER précise que ce matériel est encore très bien coté et qu'il faudrait partir sur un remplacement de matériel à l'identique.

Ces ventes permettraient l'achat d'un camion <3.5T avec benne basculante. Le prix de celui-ci est estimé entre 24 000 € et 25 000 €.



Madame le Maire suggère l'achat d'un plus petit véhicule pour réaliser des petites tâches ponctuelles et permettre des déplacements facilités. Elle évoque la possibilité de passer par le SDEC, par achat groupé d'un véhicule électrique type Kangoo ou autre en remplacement du trafic. Monsieur REINE explique que les véhicules électriques ne valent pas le coup. D'autant plus qu'ils sont très coûteux en taxe carbone à la fabrication et qu'à l'heure actuelle aucun procédé de recyclage des batteries n'existe. Il propose donc l'achat d'un véhicule thermique avec environ 80 000km pour un montant de 5 000€ HT. Le conseil municipal approuve cette décision.

#### Aménagement Centre Bourg :

En l'absence de Monsieur DESGRANGES, Madame le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 07/02/2022.

Etaient présents : Marie-Françoise VENTENAT, Odile LABAS, Geneviève GEAIX, Christophe BENQUET, Christiane MANDON, Régis SAPIN, Roland DESGRANGES, Vincent REINE.

Etaient excusés : Marina VIALTAIX, Thomas DEMENEIX.

#### Présentation du contexte

Inscription de la commune dans le dispositif Petites Villes de Demain. Au travers de l'agence d'attractivité, la commune bénéficiera d'un accompagnement sur tous les aspects par un technicien (architecture, urbanisme, commerce...) 70% du temps déployé sur le terrain.

Coût pris en charge par l'Etat 75%, département 12.5 % le reste pour les PVD (1€ par habitant)

Dans ce cadre, nous allons déposer une fiche action auprès de la Région (avec le soutien technique du syndicat mixte Est Développement) afin d'évoquer notre stratégie de redynamisation du bourg qui passe en priorité par le commerce et le logement.

A partir du plan cadastral, nous avons sélectionné les bâtiments qui seraient intéressants pour un développement commercial et/ou locatif.

Pour la partie commerciale :

- Bâtiment LECLERCQ
- Bâtiment SAPPIN
- Bâtiment GERTZ

Pour la partie logement :

- Terrains à bâtir MALLAURE, LECLERCQ, BOYER

- Maisons : BOYER, et PEYRAUD (maison numérotée 380)

Répartition des demandes de RDV :

BOYER : C Benquet + G Geaix  
LECLERCQ : L Simon + R Desgranges  
SAPPIN : C Mandon + V Reine  
GERTZ : R Sapin + R Desgranges  
MALLAURE : MF Ventenat

Les rendez-vous devront être réalisés fin avril

Madame le Maire évoque également le logement DUMAS et ROUX, rue de la Source du Cher ainsi que l'auberge.

Madame SIMON revient sur le projet de lotissement à Grand Champ, derrière l'usine Dalaudière. Elle explique que cette opération répondrait mieux à la demande. Les logements de centre bourg n'étant pas très bien côtés et les rénovations pouvant atteindre des montants importants.

Madame le Maire explique que la commune aurait besoin de développer le locatif car tous les logements communaux sont actuellement occupés. Elle explique que ces logements permettraient d'intégrer et de fixer de nouvelles populations dans un premier temps. Madame le Maire rappelle également que la commune s'est engagée dans un projet ambitieux et coûteux d'aménagement du centre bourg ; par conséquent il faut veiller aux finances et peut-être constituer une réserve foncière de terrains proches des réseaux, permettant ainsi une viabilisation à moindre coût, comme par exemple dans la rue de la Potence.

Madame SIMON rappelle la politique de la COPROD et de CREUSALIS, il y a quelques années sur la possibilité de location / acquisition. Madame le Maire explique avoir abordé ce sujet avec ces deux organismes qui ne souhaitent plus mener cette politique. Seule la commune pourrait développer une action de location/ acquisition.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité pour la commune d'obtenir des financements pour l'achat et la réhabilitation d'anciens logements dans le cadre des Petites Villes de Demain.

Madame MANDON informe le conseil municipal d'une première prise de contact avec la famille SAPPIN, qui propose la vente de son bâtiment pour 42 000€. Le conseil municipal trouve cette proposition trop onéreuse.

Madame GEAIX informe l'assemblée d'un rendez-vous avec les filles BOYER ce samedi 19 février en présence de Madame MANDON.

## **REUNION ATTRACTIVITE**

Madame LABAS rend compte au conseil municipal de la dernière réunion d'attractivité. Elle rappelle qu'une présentation a eu lieu en 2020 puis une première rencontre en novembre 2021.

### **1 La structuration sur réseau accueil**

**Rachel a rappelé les éléments de contexte qui ont précédés ce 1<sup>er</sup> atelier des référents accueil. La structuration du réseau accueil en Marche & Combraille :**

- s'inscrit dans la politique d'accueil et d'attractivité engagée en 2020 par la signature de la convention **attributive FEDER entre la Communauté de communes et le GIP Massif Central.**
- a été engagée par le biais des rencontres avec les municipalités au 1<sup>er</sup> semestre 2021,

- a permis de s'enclencher par la 1<sup>ère</sup> rencontre des référents accueil lors du temps fort à Mainsat le 23 novembre 2021. Ce temps fort a d'ailleurs permis :
  - de s'accorder sur la nécessité d'accueillir de nouveaux habitants,
  - de faire connaissance les uns avec les autres,
  - d'engager une réflexion individuelle sur le parcours du nouvel arrivant et sur notre rôle en tant que référent accueil.

**L'objectif pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022 est de se réunir régulièrement autour d'ateliers afin de travailler ensemble notre stratégie d'accueil et construire les outils accueil dont nous avons besoin.**

## 2 L'atelier

### 2.1 Les consignes

**A partir du récit d'un nouvel arrivant, les référents accueil ont été chargés :**

- De repérer les besoins des nouveaux arrivants, leurs demandes mais aussi en fonction de leur profil les besoins qu'ils pourraient avoir par la suite,
- D'identifier ce que nous pouvons apporter comme réponse (nous = référents accueil, chargés de mission, les mairies et la Communauté **de communes) et notre attitude, les valeurs que nous devons transmettre,**
- De repérer les partenaires que nous pourrions mobiliser ainsi que les outils et solutions à développer / créer.

**Trois groupes de travail de 5 référents accueil ont été constitués avec l'étude d'un profil d'arrivant différent pour chaque groupe (cf. *personas-scénario*).**

**Quelques indices ont été transmis aux référents pour alimenter leurs réflexions :**

- les 5 fonctions du référent accueil tirées de la présentation de Jean-Yves PINEAU lors du temps fort ,
- le résultat de l'enquête sur les pratiques d'accueil réalisée par Rachel lors de ses rencontres avec les municipalités au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## 3 Les actions à venir

- Finaliser l'identification des pratiques d'accueil actuelles en Marche & Combraille. Un questionnaire a été établi par Rachel afin de recueillir l'avis des nouveaux habitants sur l'accueil et l'accompagnement qu'ils ont reçu lors de leur installation en Marche & Combraille. Il est proposé de le diffuser auprès des nouveaux habitants dont on a connaissance les référents accueil sur leur commune. C'est également l'occasion pour chacun des référents accueil d'aller à la rencontre des nouveaux arrivants s'étant installés « incognitos ».
- Structurer notre réseau accueil au travers d'une charte. Rachel se propose de commencer la rédaction d'une charte des référents accueil en Marche & Combraille en reprenant les éléments évoqués lors du 1<sup>er</sup> atelier. Cette charte sera alimentée au fil des ateliers collaboratifs et des réflexions des référents accueil. L'objectif est que les communes volontaires puissent cosigner cette charte via leur référent accueil pour marquer les bases de notre réseau.
- Repérer les partenaires que l'on pourrait inscrire dans notre démarche accueil. A partir des éléments évoqués, Rachel se propose d'établir un premier listing des partenaires indispensables à notre politique d'accueil et d'attractivité (consulaires, agences immobilières et notaires...).
- Afin de construire ensemble, les référents accueil ont défini que la priorité identifiée lors de l'atelier est de construire le guide du nouvel arrivant. Ce sujet est donc celui de notre prochain atelier.

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

### **Assainissement :**

Monsieur CHEFDEVILLE informe l'assemblée du début des travaux d'assainissement sur la Place du marché en date du 21/01/2022. Il manque seulement la mise en place du poste de refoulement. Toutefois, le réseau ne sera mis en place qu'une fois les travaux de la rue du Ciment terminés.

Il explique que des travaux ont eu lieu rue de Lachaud en prévision des raccordements du bâtiment où habite Mr MOITRELLE et Mme REBEYROL. L'entreprise BESANCON a omis de prévenir en temps et en heure l'entreprise de désamiantage pour la rue du Ciment. Le chantier se trouve donc à l'arrêt car le délai administratif est de 1 mois et demi. Ainsi les travaux ne reprendront que fin Mars. Madame le Maire suggère de reprendre le cahier des charges et de voir si des pénalités de retard sont prévues.

Monsieur CHEFDEVILLE explique que le SIAEPA a reçu un devis pour la réfection du réseau d'eau entre chez Mr DUBOIS et la Rue de Beauvais. Si le budget du SIAEPA le permet, les travaux pourront être réalisés.

### **Pigeonnier :**

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal de la fin des travaux de réfection de toiture du pigeonnier. La facture est un peu moins élevée que prévu. De plus, la décision a été prise par les adjoints de réaliser l'isolation des combles par projection pour la somme de 883€.

### **City stade :**

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal du commencement des travaux du city stade. Le terrassement a été réalisé par Eurovia. Monsieur DEVESSIER explique que l'entreprise n'a pas pris assez de recul par rapport au talus et que la plateforme risque d'être vite envahie par de la boue en cas de fortes pluies. Il est proposé de reprendre contact avec le commercial d'Agospace afin de convenir d'un rendez-vous en présence de l'entreprise Eurovia et la commune, afin de déterminer si le terrassement est conforme ou non.

### **Lavoir du Mondayraud :**

Madame LABAS informe le conseil municipal des travaux de réfection du lavoir du Mondayraud. Ceux-ci sont désormais terminés et le travail réalisé est parfaitement satisfaisant. Reste à réfléchir à l'aménagement paysager autour de celui-ci.

## **PERSONNEL**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'inscription de la secrétaire de mairie à des tests d'entrées pour bénéficier d'une préparation au concours de rédacteur. Si les tests sont concluants, elle devra s'absenter entre 16 et 21 jours sur un semestre 2023.

Madame VIALTAIX rappelle au conseil municipal la discussion engagée sur le reclassement d'un agent des écoles. Elle explique que cet agent ne pouvant plus réaliser de tâches ménagères, celui-ci sera affecté trois matinées par semaine au service école sur de l'administratif et le reste du temps en mairie en soutien à la secrétaire de mairie, pour réaliser des tâches tels l'archivage, la mise à jour des supports de communication... à compter du 28/02/2022. Il a donc fallu recruter une personne pour réaliser le ménage aux écoles à raison de 2h/jour et 112h/an sur les vacances scolaires. Ce nouvel agent prendra ses fonctions le 28/02/2022.

Madame VIALTAIX souhaite également apporter un éclaircissement sur la fermeture des services périscolaires jeudi 10 et vendredi 11 février. En effet, la cantinière ayant contracté la Covid, et sa collègue étant cas contact, l'isolement a été prescrit. Le remplacement de deux personnes à la fois étant impossible, la fermeture de ces services s'est imposée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire rend compte d'une réunion organisée par l'AMAC sur le recrutement d'apprenti. La commune pourrait bénéficier de 3 000€ d'aides sur la première année pour un salaire de 400€ par mois. Elle explique que cela pourrait être bénéfique à la commune en cas de départ d'un agent. Toutefois l'encadrement (maître de stage) pose question.

Madame le Maire informe le conseil municipal de son impossibilité à agir sur la remise en eau de l'étang du Mondayraud. Toutefois Madame le Maire reprendra contact avec l'avocat en charge du dossier pour tenter de faire avancer le dossier.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une réunion avec Mr RACAUD de l'ONF concernant les travaux réalisés en 2021 et ceux à prévoir en 2022, à savoir :

- Section du Mondayraud : broyage une interligne sur deux – dégagement manuel de plantation – dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage.
- Section du Montmerle et de Marnière : dégagement manuel de plantation – commencer à réfléchir aux nouvelles plantations.
- Section du Jobert : nettoyage du terrain et mise en andains.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une prise de contact du SAGE SIOULE pour la réalisation d'une réunion publique sur le zonage des zones humides. Le SAGE a sollicité la mairie pour la mise à disposition gracieuse d'une salle mais également pour l'envoi des invitations auprès des agriculteurs concernés. Cela représente une tâche de travail conséquente ainsi qu'un coût élevé. C'est pourquoi, Madame le Maire propose de prendre contact avec la chambre d'agriculture afin d'avoir plus d'information sur cette sollicitation.

Madame LABAS informe le conseil municipal d'un piquetage réalisé dans le cadre du déploiement de la fibre sur le village de Villelume, juste devant une croix située près de chez Mme BIZET. Une vérification sera effectuée sur place.

Madame le Maire présente au conseil municipal un panneau d'affichage lumineux. Elle souhaite savoir si le conseil municipal est toujours favorable à cette installation. Le conseil municipal confirme son accord. Elle propose donc de reprendre contact avec l'entreprise pour finaliser cette opération.

**La séance est levée à 23h30**